

Note 2007 / 8

**36^e Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar
25-29 février 2008**

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la mission permanente de ... et a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit :

Préparatifs de la 36^e Réunion du Comité permanent

Le Secrétariat a le plaisir d'informer que la 36^e Réunion du Comité permanent aura lieu au Secrétariat, à Gland, Suisse, du 25 au 29 février 2008, avec des réunions prévues les 25 et 26 février 2008 pour le Sous-groupe sur les finances, le Sous-groupe sur la COP10 et le Sous-groupe sur le Plan stratégique, ainsi que pour le Groupe de travail spécial sur la gestion. Un programme préliminaire ainsi que les listes des membres du Comité permanent et des Sous-groupes sont joints à la présente note.

Les Parties contractantes non membres du Comité permanent sont les bienvenues à la réunion en qualité d'observateurs et, comme indiqué au paragraphe 13 de la Résolution VII.1 : « les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais qui ont fait connaître leur intention d'adhérer à la Convention peuvent également être admis en qualité d'observateurs aux réunions du Comité permanent ».

Le Secrétariat serait reconnaissant aux Parties contractantes qui souhaitent assister à la réunion en qualité d'observateurs et aux pays qui ne sont pas Parties contractantes et qui souhaitent obtenir le statut d'observateurs de faire connaître leur intention d'assister à la réunion en cette capacité **avant le 15 décembre 2007** afin que leur soient adressés les documents de travail (par voie électronique) dès qu'ils seront terminés. Les documents de travail seront aussi publiés sur le site Web (www.ramsar.org/sc/key_sc36_agenda_papers.htm). Les formulaires d'inscription à la 36^e Réunion du Comité permanent sont disponibles sur demande en contactant : loetscher@ramsar.org ou, par télécopie : +41 22 999 0169.

Le Secrétariat se permet de souligner le fait qu'en raison des vacances de Noël et de la saison de ski en Suisse, il est recommandé aux membres et observateurs de réserver leurs vols et leur hôtel et de s'inscrire à la réunion **d'ici au 15 décembre 2007**.

Pour des raisons financières, les documents de travail du Comité permanent, exception faite de l'ordre du jour et du programme provisoires, sont produits en anglais seulement. L'interprétation simultanée sera assurée dans les trois langues officielles (français, anglais et espagnol) lors des séances plénières du 27 au 29 février 2008, mais pas pour les réunions des sous-groupes qui pourraient être organisées.

De même, pour des raisons financières, le Secrétariat est dans l'impossibilité de fournir un appui financier pour permettre aux pays observateurs d'assister à la réunion. Cette aide ne peut être fournie, sur demande, qu'à un seul délégué d'un membre du Comité permanent, éligible et ayant le droit de vote.

Les Parties contractantes qui ne peuvent assister à la réunion en tant qu'observateurs sont invitées, le cas échéant, à faire des observations et faire connaître leur avis sur les thèmes et questions qui seront discutés aux représentants de leur région ou à communiquer leurs observations et avis directement au Secrétariat.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente Note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente de ... l'assurance de sa très haute considération.

Gland, le 12 novembre 2007

Annexe : programme préliminaire